



Conservatoire
de Grenoble



LYCEE EMMANUEL MOUNIER
6 avenue Marcelin Berthelot – 38100 GRENOBLE
04 76 86 64 32
<https://emmanuel-mounier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Sections à Modulation d'Horaire Double cursus musique ou danse 2021/2022

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE
6 chemin de Gordes – 38100 GRENOBLE
04 76 46 48 44
www.conservatoire-grenoble.fr

**Lycée Emmanuel Mounier
Conservatoire de Grenoble**

Musique ou Danse

Les sections musique et danse s'adressent aux élèves musiciens et danseurs qui souhaitent poursuivre leurs scolarités générale, musicale ou chorégraphique.

Le lycée Emmanuel Mounier **de la seconde à la terminale** s'engage à aménager l'emploi du temps de ces élèves. Depuis la rentrée 2020, le Conservatoire de Grenoble et le lycée Emmanuel Mounier mettent en place **un double cursus scolaire et artistique. Les élèves de seconde et, à partir de la rentrée 2021, les élèves de première sont concernés.**

Les élèves musiciens ou danseurs sont généralement libérés au moins deux après-midi par semaine à 16h et pourront donc être accueillis au Conservatoire.

Les élèves non scolarisés dans le secteur de recrutement du lycée et qui souhaitent intégrer le double cursus scolaire et artistique doivent demander une dérogation en suivant la procédure mise en place par l'Education nationale.

Pour les possibilités d'internat, contacter le lycée.

Procédure d'inscription

Fiche d'inscription

Le dossier d'inscription doit être adressé **au Conservatoire de Grenoble** par voie postale (CONSERVATOIRE DE GRENOBLE - 6 chemin de Gordes - 38100 GRENOBLE) **ou** par mail (conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr) **avant le lundi 3 mai 2021**.

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception à la date du 11 mai 2021, merci de contacter la responsable de l'unité Vie Scolaire au Conservatoire de Grenoble au 04 76 46 56 35.

Fiches d'aptitudes musicales/chorégraphiques

Ces documents ne concernent que les élèves qui suivent une scolarité en musique ou en danse ailleurs qu'au Conservatoire de Grenoble (les élèves du Conservatoire sont évalués en interne par leurs enseignants).

Evaluation

Les candidats non-inscrits au Conservatoire de Grenoble seront évalués par les enseignants du Conservatoire dans la discipline demandée.

Cette évaluation est nécessaire pour l'admission en section à modulation d'horaire ou en double cursus. Si l'élève n'est pas admis dans le lycée demandé, il ou elle pourra se présenter aux tests d'entrés au mois de septembre si il ou elle souhaite intégrer le Conservatoire de Grenoble en cursus traditionnel.

Décision

A l'issue de ces évaluations, la Directrice du Conservatoire de Grenoble émet un avis qu'elle transmet aux Proviseur du lycée. Les affectations restent de la seule compétence de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Isère. La liste d'admission des élèves est communiquée au lycée début juillet.

Droits d'inscriptions

Les élèves admis en section à modulation d'horaire ou en double cursus scolaire et artistique sont soumis, comme tous les autres élèves du Conservatoire de Grenoble, au paiement des droits d'inscription. Une facture est envoyée au domicile de l'élève par la Trésorerie Municipale au cours du premier trimestre de l'année scolaire.